

A photograph of the town hall (Mairie) of Fontenay-aux-Roses. The building is a grand, light-colored stone structure with a prominent clock tower on the right side. The word "MAIRIE" is inscribed above the entrance. Several flags, including the French national flag and the Ukrainian national flag, are flying from the building. In the foreground, there is a large bronze sculpture of a rooster on a white pedestal, partially obscured by green foliage. The sky is blue with some light clouds.

# PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Ville de Fontenay-aux-Roses

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025



Fontenay-  
aux-Roses

# SOMMAIRE

<b>Synthèse générale .....</b>	<b>2</b>
<i>I. Propos introductif .....</i>	<i>2</i>
<i>II. Présentation des grands équilibres .....</i>	<i>3</i>
A. La reprise des résultats de l'exercice 2024 et des restes à réaliser .....	3
B. Tableau des grands équilibres.....	4
<b>Présentation du budget primitif .....</b>	<b>5</b>
<i>I. Section de fonctionnement .....</i>	<i>5</i>
A. Dépenses réelles de fonctionnement .....	5
B. Recettes réelles de fonctionnement.....	10
C. Opérations d'ordre.....	13
<i>II. Section d'investissement.....</i>	<i>14</i>
A. Dépenses réelles d'investissement .....	14
B. Recettes réelles d'investissement.....	16
C. Opérations d'ordre.....	17
<i>III. Endettement .....</i>	<i>18</i>

# Synthèse générale

## I. Propos introductif

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est affecté en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ce document budgétaire s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées au cours du débat intervenu lors du Conseil municipal du 13 février 2025. Il intègre les dispositions de la loi de finances pour 2025.

Dans ce cadre, le budget 2025 a été conçu sur la base d'une appréciation au plus juste des besoins pour mener à bien l'ensemble des projets en tenant compte, tant que possible, des contraintes macro-économiques liées au contexte actuel.

Ainsi, la stratégie budgétaire et financière de la commune de Fontenay-aux-Roses pour 2025 s'inscrit dans le respect des orientations suivantes :

- La poursuite de l'amélioration de la qualité des services offerts aux Fontenaisiens ;
- Le maintien des actions en faveur des plus fragiles et de la réussite éducative ;
- La préservation d'une situation financière saine ;
- La réduction de la pression fiscale pour les fontenaisiens.

## II. Présentation des grands équilibres

Le budget primitif (BP) de la ville de Fontenay-aux-Roses pour l'exercice 2025 est présenté en équilibre, en fonctionnement et en investissement, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales.

Le budget primitif 2025 étant présenté après le vote du compte administratif 2024, il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'investissement.

### A. La reprise des résultats de l'exercice 2024 et des restes à réaliser

L'exercice 2024 a été clôturé avec un excédent, avant restes à réaliser, de 3 334 759,64 € composé :

- du résultat de la section de fonctionnement : 4 059 932,23 €
- du résultat de la section d'investissement : - 725 172,59 €.

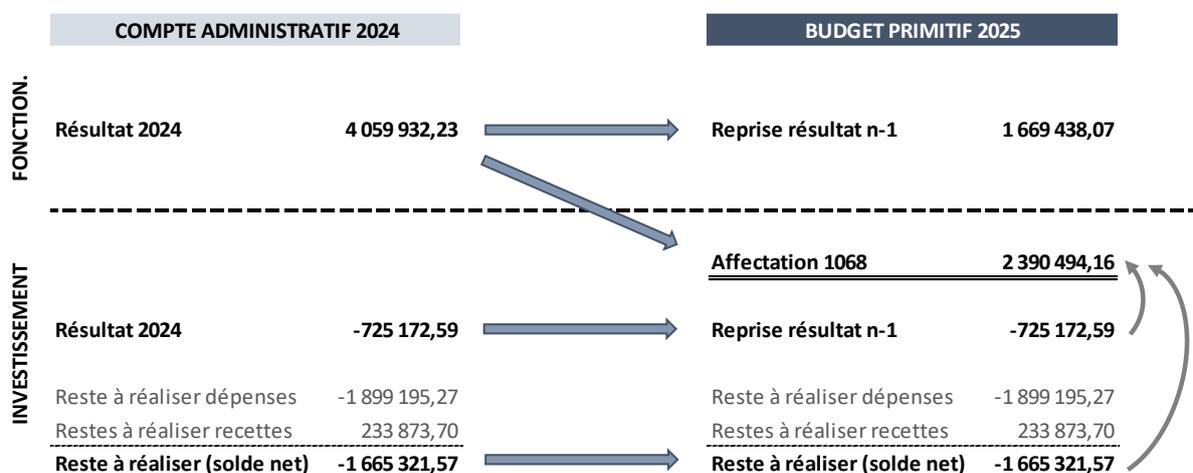
Le compte administratif 2024 fait également état de restes à réaliser en section d'investissement pour 233 873,70 € en recettes et 1 899 195,27 € en dépenses, soit un solde net de restes à réaliser de - 1 665 321,57 € (recettes – dépenses).

L'ensemble de ces éléments sont à reprendre au budget primitif 2025 de la manière suivante :

- Les restes à réaliser de l'exercice 2024 sont repris en section d'investissement, en dépenses (1 899 195,27 €) et en recettes (233 873,70 €).
- Le résultat d'investissement 2024 (- 725 172,59 €) est repris dans sa section. Etant déficitaire, il constitue une dépense d'investissement à inscrire au budget 2025 (chapitre 001).
- Le résultat de fonctionnement (4 059 932,23 €) doit prioritairement couvrir le déficit d'investissement (- 725 172,59 €) et le solde des restes à réaliser (- 1 665 321,57 €).

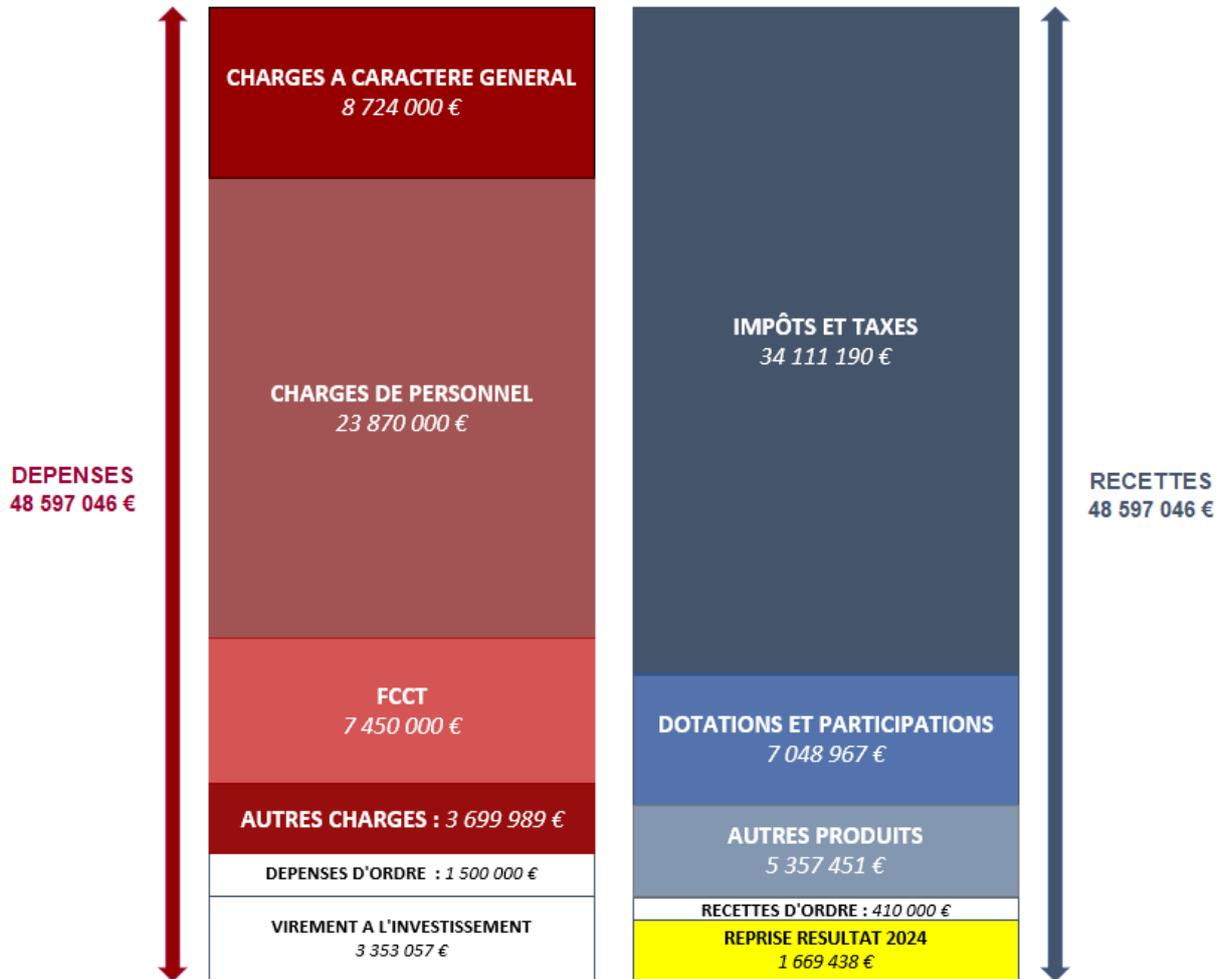
Ainsi, l'excédent de fonctionnement est repris au budget primitif 2025 comme suit :

- 2 390 494,16 € en recettes d'investissement (compte 1068) de manière à couvrir le déficit d'investissement 2024 repris et le solde net des restes à réaliser.
- 1 669 438,07 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002).

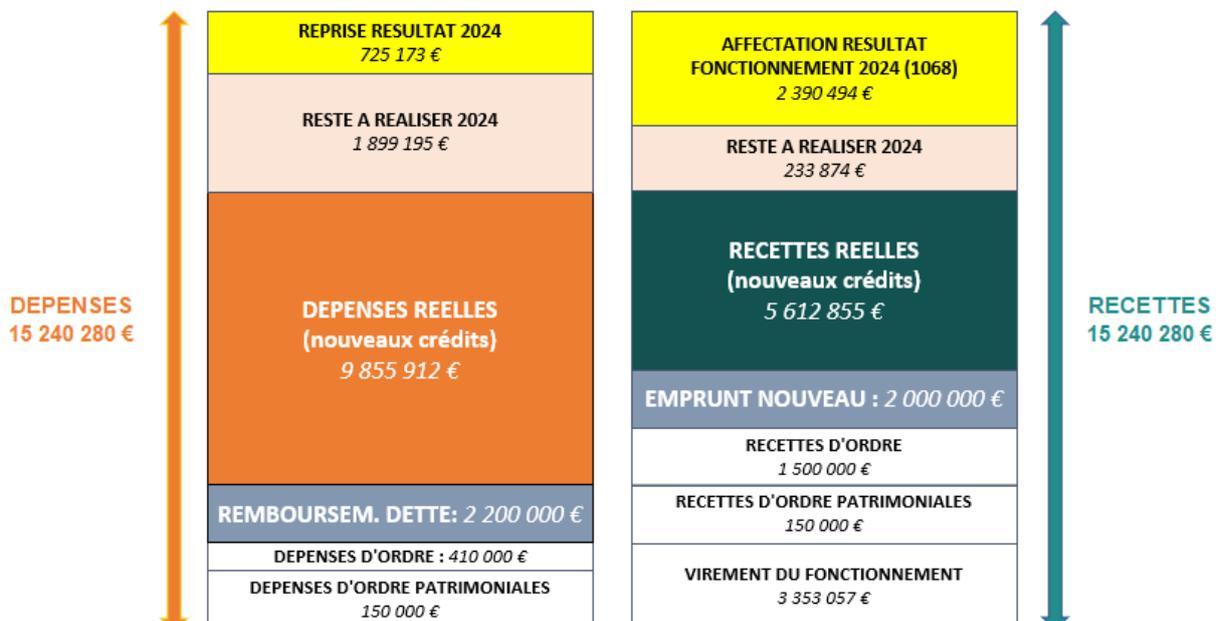


## B. Tableau des grands équilibres

### EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



### EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



## Présentation du budget primitif

### I. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le fonctionnement quotidien des services. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget primitif 2025 fait apparaître un montant total de 48 597 K€ en section de fonctionnement, aussi bien en dépenses (dont 4 853 K€ d'opérations d'ordre y compris le virement à la section d'investissement) qu'en recettes (dont 410 K€ d'opérations d'ordre).

#### A. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 43 744 K€ pour 2025 soit une augmentation de 442 K€ par rapport au budget voté en 2024 (y compris DM).

	VOTE 2023	VOTE 2024	BP 2025	Evol. BP 2025 VOTE 2024	
				En montant	En %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 248 255	9 101 294	8 724 000	- 377 294	- 4,1%
<i>dont Pôle Enfance</i>	2 069 370	2 212 786	2 150 830	- 61 956	- 2,8%
<i>dont Pôle DST/Bâti</i>	3 492 049	2 960 785	2 739 800	- 220 985	- 7,5%
<i>dont Pôle Cadre de Vie</i>	1 360 616	1 384 017	1 360 000	- 24 017	- 1,7%
<i>dont Pôle Vie Locale</i>	359 246	499 420	537 525	+38 105	+ 7,6%
<i>dont Pôle Santé Solidarité</i>	137 150	199 181	170 010	- 29 171	- 14,6%
<i>dont Pôle Urbanisme Habitat et Dév. Éco</i>	301 144	316 524	276 500	- 40 024	- 12,6%
<i>dont autres</i>	1 528 681	1 528 581	1 489 335	- 39 246	- 2,6%
Chapitre 012 - Charges de personnel	22 200 877	23 303 430	23 870 000	+566 570	+ 2,4%
Chapitre 014 - Atténuation des produits	403 000	415 000	690 000	+275 000	+ 66,3%
Chapitre 65 - autres charges de gestion	9 045 384	9 732 893	9 789 489	+56 596	+ 0,6%
<i>dont FCCT versé à VSGP</i>	6 882 500	7 288 159	7 450 000	+161 841	+ 2,2%
<i>dont subventions associations</i>	588 476	670 403	642 789	- 27 614	- 4,1%
<i>dont subvention CCAS</i>	748 309	945 131	945 000	- 131	- 0,0%
<i>dont subvention CCJL</i>	339 500	375 000	275 000	- 100 000	- 26,7%
<i>dont indemnités élus</i>	302 400	308 000	328 000	+20 000	+ 6,5%
<i>dont bourses et prix</i>	57 200	57 200	52 200	- 5 000	- 8,7%
<i>dont autres</i>	127 000	89 000	96 500	+7 500	+ 8,4%
Chapitre 66 - Charges financières	707 000	724 630	655 500	- 69 130	- 9,5%
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	25 000	25 000	15 000	- 10 000	n.s.
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	500 000				
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>42 129 516</b>	<b>43 302 247</b>	<b>43 743 989</b>	<b>+441 742</b>	<b>+ 1,0%</b>

#### ► Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses récurrentes et d'activités (hors personnel) de la commune (fluides, petites fournitures, les contrats, honoraires, maintenance, l'entretien du matériel, des bâtiments, les impôts...).

Les dépenses consacrées au fonctionnement courant des services s'élèvent pour 2025 à 8 724 K€, soit en baisse par rapport au total voté en 2024 de -377 K€. Cette évolution, qui tient compte d'un niveau de réalisation inférieur au montant voté 2023, résulte essentiellement de la baisse des prix de l'énergie et de la poursuite du travail d'optimisation de la dépense publique. En effet, les contraintes financières qui pèsent sur la Ville et les collectivités en général (baisse des dotations, hausse des contributions, etc.) nécessitent une adaptation budgétaire qui se matérialise en 2025 par un maintien des actions déjà en place et une optimisation des dépenses lorsqu'elle est possible afin de maintenir le niveau de service public tout en conservant une capacité d'autofinancement.

#### Principales variations par rapport à 2024 :

- Pôle Enfance - 62 K€ (+36 K€ par rapport au réalisé)

Le pôle Enfance comprend les crèches, le scolaire, ainsi que les activités périscolaires. Les actions mises en œuvre sur la Ville en matière d'enfance et de petite enfance sont maintenues en 2025 : *Orchestre à l'école*, séjours proposés dans le cadre du temps scolaire et périscolaire, financement des projet culturels, panier de l'élève<sup>1</sup>, soutien à la parentalité, etc. Le programme sur 2 ans *Promenons-nous dans les histoires*, qui allie soutien à la parentalité et développement des compétences des professionnels de crèches, s'est terminé en 2024. Fort de son succès dans les structures municipales il sera déployé auprès des assistantes maternelles situées sur la Ville à compter de 2025.

Ainsi, la Municipalité fait le choix cette année de consolider les actions que la Ville a développées ses dernières années. La croissance des dépenses générées par l'inflation, notamment en matière de restauration scolaire et de couches, devrait partiellement être absorbées par le travail de rationalisation des dépenses effectuées depuis plusieurs années par la Ville.

- Pôle Santé Solidarité -29 K€ (-13 K€ par rapport au réalisé)

Après avoir élargi son offre de soins en 2023 et 2024, le centre de santé municipale Simone Veil poursuit ses actions en 2025 telle que l'accès à la vaccination au BCG, le partenariat avec le groupe hospitalier Universitaire de Paris qui offre aux Fontenaisiens un accès à des spécialités médicales difficilement accessibles tel qu'un cardiologue ou la téléexpertise dermatologique. L'évolution à la baisse des charges à caractère général anticipé pour le CMS en 2025 résulte des nouvelles préconisations en matière de vaccins au HPV (Papillomavirus) qui divise par deux le nombre d'injections nécessaires à l'efficacité du vaccin et par conséquent le nombre de doses acheté.

- Pôle Vie Locale + 38 K€ (+50 K€ par rapport au réalisé)

Le pôle Vie Locale comprend les services de la jeunesse, de l'évènementiel, de la culture et des sports. Ces services travaillent conjointement à tisser un lien, à développer le vivre-ensemble et à favoriser le dynamisme de la Ville.

En 2025, la Ville maintiendra les évènements récurrents qui rencontrent chaque année un fort succès auprès des habitants : *Chasse aux œufs*, les animations de Noël en centre-ville, *Noël à Scarron*, le festival *Danses et Musiques Ouvertes* ou encore la *Fête de la Ville*. En parallèle, le secteur Jeunesse développera de nouvelles actions à destination des 17-25 ans avec notamment l'organisation d'un séjour intercommunal rassemblant les jeunes des quatre

---

<sup>1</sup> Enveloppe défini selon le nombre d'élève et destiné à l'achat de fournitures, manuels scolaires mais également des livres de prix ou encore des jouets de Noël pour les élèves de maternels

communes concernées par le quartier des Blagis. Cette action organisée conjointement par les quatre Villes concernées et portée par Fontenay-aux-Roses s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets du dispositif Ville Vie Vacances mis en place par l'Etat au titre de la Politique de la Ville. Les actions partiellement financées par ce dispositif contribuent aux politiques d'insertion sociale des jeunes et à la prévention des exclusions et de la délinquance. Enfin, en 2025, la municipalité continue d'accentuer son soutien financier au Théâtre des Sources<sup>1</sup>, lieu culturel majeur de la Ville, en développant son partenariat avec la structure dans le cadre des événements culturels organisés par la Ville.

- Pôle Bâti -221 K€ (- 195 K€ par rapport au réalisé)

Après une hausse spectaculaire des prix de l'énergie en 2023, les tarifs de l'énergie poursuivent leur baisse entamée en 2024. Cette évolution devrait permettre de générer une économie de près de 270 K€. Hors énergie, les dépenses du Pôle Bâti augmentent de 75 K€ en 2025. Cette augmentation résulte essentiellement de la croissance anticipée des coûts induits par le marché de nettoyage des locaux de la Ville et l'anticipation de frais d'études obligatoires sur les bâtiments administratifs à effectuer tous les deux ans (diagnostic amiante, diagnostic de l'eau, etc.).

***NB :** Malgré une diminution anticipée pour la seconde année consécutive des charges en matière de fluides (-830 K€ entre le réalisé 2023 et le prévisionnel 2025) ces dépenses restent largement supérieures à celles constatées avant la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie qui s'en est suivie. Ainsi les dépenses inscrites au budget en 2025 en la matière s'élèvent à 1 294 K€ contre 828,5 K€ de consommés en 2021 (soit +465,5 K€ ; +56,2%).*

► Charges de personnel (Chapitre 012)

Ce chapitre comporte les dépenses de personnel comprenant les salaires, cotisations, primes, cotisations retraites et le coût de l'assurance statutaire ainsi que des remboursements versés au département au titre du personnel mis à disposition dans les crèches Péri et Pervenches.

Pour l'année 2025, le budget prévisionnel de la Ville affiche une augmentation par rapport à 2024 de + 567 K€.

Cette augmentation est le résultat de deux facteurs :

- L'effet mécanique du Glissement Vieillesse Technicité résultant de l'évolution de carrière des agents et entraînant une évolution positive de la masse salariale même à effectif constant ;

- L'impact de la revalorisation du taux de CNRACL. Par décret paru le 31 janvier 2025, le taux de cotisation patronale est relevé de 3 points de pourcentage, passant de 31,65% à 34,65%. Cette mesure visant à combler le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales aura un impact estimé à 250 K€ pour la Ville en 2025.

En parallèle, la non-reconduction de la prime pouvoir d'achat versée en 2024, l'absence d'élections prévues en 2025 ainsi que la réorganisation de l'organigramme de la collectivité visant à une optimisation de l'organisation interne devraient permettre d'absorber la hausse engendrée par les effets année-pleine des recrutements 2024.

---

<sup>1</sup> Cet établissement public autonome est aujourd'hui rattaché à Vallée Sud Grand Paris

► Atténuation de produits (Chapitre 014)

Ce chapitre, qui jusqu'en 2024 ne comprenait que la contribution de la Ville au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), intègre en 2025 la participation au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales. Ce nouveau dispositif destiné à faire participer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics se matérialisera pour la Ville de Fontenay-aux-Roses par un nouveau prélèvement estimé à 110 K€ en 2025.

En parallèle, une modification réglementaire dans le mode de répartition de la contribution FPIC entre communes d'un même établissement public territorial (VSGP), à compter de cette année, aura pour impact d'augmenter la part de cette contribution à la charge de la Ville. Ainsi le montant que verse la Ville au titre de ce fonds devrait passer de 376 K€ en 2024 à environ 580 K€.

► Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre est composé principalement du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) versé à Vallée Sud Grand Paris, pour un montant de 7 450 K€ en 2025, soit en hausse de 161 K€ par rapport au budget 2024 (+166 K€ par rapport au réalisé). Cette évolution résulte exclusivement de la croissance mécanique du FCCT (basée sur le niveau de revalorisation des bases fiscales) visant à compenser le dynamisme fiscal perdu par VSGP lors de la création de la Métropole du Grand Paris.

Ce chapitre, comprend également les subventions versées aux associations, aux établissements publics, les indemnités des élus ainsi que les bourses et titres.

Pour 2025, le montant s'établit à 2 339 K€, en baisse de 105 K€ par rapport au montant budgété 2024 (y compris DM). Cette évolution résulte principalement de l'ajustement de la subvention d'équilibre à destination du CCJL qui tient compte des très bons résultats financiers de l'EPA issus de l'exercice 2024 et reporté sur le budget 2025.

Concernant les subventions aux associations, la Ville a octroyé au cours de l'année 2024 des subventions exceptionnelles à plusieurs associations pour un montant global de 55 K€. Le caractère ponctuel de ces subventions explique la diminution des subventions versées aux associations en 2025.

**NB** : L'enveloppe destinée aux subventions pour les associations malgré cette diminution reste significativement supérieure à celle de 2023 (+9,3%).

► Charges financières (Chapitre 66)

Ce chapitre est constitué par les frais financiers à savoir la charge des intérêts de la dette et des intérêts courus non échus (ICNE). Pour 2025, le montant prévisionnel des intérêts s'élève à 656 K€, en baisse de 45 K€ par rapport réalisé 2024. L'existence d'emprunts à taux variables dans l'encours de dette de la Ville et la tendance à la baisse des taux d'intérêts depuis plusieurs mois justifie cette diminution.

► Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Les seules charges comptabilisées dans le Chapitre 67 correspondent aux *titres annulés sur exercice antérieur*, plus généralement des remboursements auprès de contribuables ou des annulations pour cause de recettes titrées à deux reprises. Le montant inscrit au budget 2025, même si en baisse par rapport au montant budgété 2024 est supérieur aux montants constatés en moyenne sur les exercices précédents (5,2 K€ en 2024) afin de répondre au principe de prudence.

## B. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 46 518 K€ pour 2025, soit une augmentation de 50 K€ par rapport au budget voté en 2024 (y compris DM).

	VOTE 2023	VOTE 2024	BP 2025	Evol. BP 2025 VOTE 2024	
				En montant	En %
Chapitre 70 - Produits des services	3 845 104	3 958 914	4 255 251	+296 338	+ 7,5%
<i>dont Pôle Enfance</i>	2 315 258	2 399 514	2 543 741	+144 228	+ 6,0%
<i>dont Pôle Vie Locale</i>	74 459	76 400	86 500	+10 100	+ 13,2%
<i>dont Pôle Santé Solidarité</i>	620 000	728 000	742 500	+14 500	+ 2,0%
<i>dont Pôle Urbanisme Habitat et Dév. Éco</i>	149 620	145 000	178 500	+33 500	+ 23,1%
<i>dont autres</i>	685 708	610 000	704 010	+94 010	+ 15,4%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	33 451 421	33 742 490	34 111 190	+368 700	+ 1,1%
<i>dont fiscalité directe locale</i>	26 812 731	27 806 800	28 137 500	+330 700	+ 1,2%
<i>dont attribution de compensation</i>	3 985 690	3 985 690	3 985 690	+0	+ 0,0%
<i>dont droits de mutation</i>	1 200 000	800 000	900 000	+100 000	+ 12,5%
<i>dont FSRIF</i>	1 073 000	790 000	700 000	- 90 000	- 11,4%
<i>dont autres TPLE, TCFE, RODP</i>	380 000	360 000	388 000	+28 000	+ 7,8%
Chapitre 74 - Dotations et participations	7 029 118	7 019 139	7 048 967	+29 828	+ 0,4%
<i>dont dotation forfaitaire</i>	3 181 300	3 136 000	2 990 250	- 145 750	- 4,6%
<i>dont dotation solidarité urbaine</i>	333 000	375 000	400 000	+25 000	+ 6,7%
<i>FCTVA fonctionnement</i>	29 220	25 000	25 000	+0	+ 0,0%
<i>dont compensations fiscales</i>	248 000	240 000	300 000	+60 000	+ 25,0%
<i>dont fond départemental TP</i>	104 893	95 000	50 000	- 45 000	- 47,4%
<i>dont filet de sécurité</i>	266 000				
<i>dont subvention fonctionnement</i>	2 866 705	3 148 139	3 283 717	+135 578	+ 4,3%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	405 000	360 000	300 000	- 60 000	- 16,7%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion	761 500	930 000	801 000	- 129 000	- 13,9%
<i>dont Patrimoine</i>	420 000	384 000	404 000	+20 000	+ 5,2%
<i>dont Association</i>	17 500	20 000	25 000	+5 000	+ 25,0%
<i>dont Sport</i>	58 000	50 000	50 000	+0	+ 0,0%
<i>dont redevance DSP marché / excédent BA</i>	88 000	80 000	80 000	+0	+ 0,0%
<i>dont autres</i>	178 000	396 000	242 000	- 154 000	- 38,9%
Chapitre 76 - Produits financiers	1 200	1 200	1 200	0	+ 0,0%
Chapitre 77 - Produits exceptionnelles	0	0	0	0	s.o.
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>45 563 353</b>	<b>46 011 743</b>	<b>46 517 608</b>	<b>+505 866</b>	<b>+ 1,1%</b>

### ► Produits des services (Chapitre 70)

Les produits des services correspondent pour l'essentiel aux recettes liées à la facturation des services publics dont bénéficient les Fontenaisiens (restauration scolaire, centres de loisirs, crèches, portage des repas à domicile ...) ainsi que les refacturations des mises à dispositions de personnel.

Pour 2025, les prévisions s'établissent à 4 255 K€ contre 3 958 K€ voté en 2024 soit +296 K€ (+240 K€ par rapport au réalisé).

### Principales variations par rapport à 2024 :

#### - Pôle Enfance +144 K€

*Crèches* : Croissance anticipée des participations des familles concernant les crèches grâce à la réouverture, pour la troisième année consécutive, de berceaux gelés depuis la crise sanitaire faute de personnel. Ainsi en 2025, la Ville prévoit de revenir à une capacité d'accueil équivalente à celle existante avant la crise sanitaire.

*Hausse des tarifs* : Comme chaque année les tarifs municipaux, qui s'appliquent notamment aux tarifs de cantine scolaire, ont fait l'objet au 1<sup>er</sup> janvier d'une revalorisation, fixée en 2025 à +2%. Cette augmentation permet néanmoins de conserver le tarif le plus bas du département pour les quotients familiaux les plus faibles.

#### - Pôle Urbanisme Habitat +33,5 K€

Les produits des services liés à l'urbanisme et l'habitat sont en augmentation en 2025 afin de tenir compte des recettes de redevances d'occupation du domaine public réellement perçues en 2024 au titre de l'exercice 2023 (90 K€ de réalisé vs 50 K€ inscrit au budget 2024).

#### - Autres + 94 K€

Les autres produits des services concernent essentiellement les refacturations de frais engagés par la collectivité (mise à disposition de personnel, refacturation de fluides sur des équipements transférés, etc.). En 2025 la Ville refacturera, avant la liquidation définitive de la SPL *La Cuisine Près de Chez Nous*, l'ensemble des frais engagés par la Ville en lieu et place de la SPL (étude de faisabilité, recrutement d'un directeur, etc.). Par ailleurs la mise en œuvre récente de conventions de refacturation devrait permettre de valoriser les dépenses directes ou indirectes supportées par la Ville et relevant de VS GP.

### ► Impôts et taxes (Chapitre 73)

Ce chapitre comprend, d'une part, la fiscalité directe locale (qui depuis 2021 est principalement composé de la taxe sur le foncier bâti et du coefficient correcteur qui compense la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales) et, d'autre part, diverses taxes liées à l'occupation du domaine public, le fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF), l'attribution de compensation versée par le territoire et les droits de mutation à titre onéreux. Pour 2025, le montant inscrit sur ce chapitre s'élève à 34 111 K€, en hausse de 369 K€ par rapport au budget 2024.

#### La fiscalité directe locale :

L'évolution estimée de la fiscalité en 2025 résulte de trois facteurs forts: la revalorisation forfaitaire des bases fiscales, le retour en imposition de nombreuses bases longtemps exonérées et la baisse des taux d'imposition en faveur des Fontenaisiens.

Pour l'année 2025, la revalorisation forfaitaire des bases prévue par la législation et commune à l'ensemble du territoire national, s'établit à +1,7%, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. L'impact de cet effet est estimé à +466 K€ pour la Ville.

En parallèle, les communes bénéficient également d'un dynamisme local généré principalement par les nouvelles constructions sur le Territoire ou la fin d'exonération de logements déjà existants. Habituellement faible, voire nul, l'effet dynamisme local devrait générer un produit supplémentaire important en 2025, estimé à +677 K€, induit par la fin de l'exonération de taxe foncière d'une première tranche des logements cédés par la société ICADE au début des années 2010.

Ainsi ce sont près de 1,1 M€ de produits supplémentaires générés par l'effet-base des impôts locaux. Cette croissance sera néanmoins largement absorbée cette année par un effet-taux à la baisse. En effet, consécutivement à la baisse des tarifs de l'énergie qui permet à la Ville de réduire ses dépenses en matière de fluides, la Municipalité respecte l'engagement pris lors du vote des taux de fiscalité en 2023 en faisant le choix d'une baisse des taux d'imposition.

	2024	2025	Evol.
Bases de foncier bâti	46 646 453	48 653 741	+4,3%
x Taux FB	33,83%	32,14%	-5,0%
<b>1 = Produit TFB</b>	<b>15 780 495</b>	<b>15 637 312</b>	<b>-0,9%</b>
Bases de TH hs rés. Principales	2 200 930	2 238 346	+1,7%
x Taux TH	25,99%	24,69%	-5,0%
<b>2 = Produit TH</b>	<b>572 022</b>	<b>552 648</b>	<b>-3,4%</b>
<b>3 Effet majoration TH rés. secondaires</b>	<b>179 954</b>	<b>173 863</b>	<b>-3,4%</b>
Bases de foncier non bâti	107 968	109 803	+1,7%
x Taux TFnB	20,86%	19,82%	-5,0%
<b>4 = Produit TFnB</b>	<b>22 522</b>	<b>21 763</b>	<b>-3,4%</b>
<b>5 Coefficient correcteur</b>	<b>11 279 571</b>	<b>11 746 821</b>	<b>+4,1%</b>
<b>6 Rôle supplémentaire / lissage</b>	<b>-5 960</b>	<b>0</b>	
<b>Total (1 à 6)</b>	<b>27 828 604</b>	<b>28 132 407</b>	<b>+1,1%</b>

#### Autres recettes fiscales :

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris à la ville est maintenue à son niveau de 2024 soit 3 986 K€,
- Augmentation du montant des droits de mutation par rapport à 2024 afin de tenir compte l'amélioration du marché de l'immobilier constatée depuis plusieurs mois, soit +100 K€ par rapport au BP 2024,
- Baisse attendue du versement au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) qui s'établit selon les prévisions à 700 K€ au lieu des 790 K€ perçus effectivement en 2024.
- Hausse des autres recettes fiscales et notamment celles liées à la taxe sur l'électricité, au regard des recettes effectivement constatées en 2024.

#### ► Dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations et participations de fonctionnement perçues intègrent principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ainsi que les subventions des partenaires notamment celles du Département et de la CAF. Pour 2025, le montant est estimé à 7 049 K€, en hausse de 30 K€ par rapport au montant voté en 2024 (- 12 K€ par rapport au réalisé).

Cette stabilité par rapport au réalisé 2024 est le résultat d'une hausse des subventions de fonctionnement des partenaires financiers de la Ville suffisante pour compenser la baisse de la DGF anticipée.

En effet la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'exercice 2025 est estimée en diminution d'environ 120 K€. Cette évolution est l'effet conjoint d'une baisse de la population fontenaisienne issu du dernier recensement INSEE et de l'application d'un écrêtement sur la dotation forfaitaire destiné à financer la hausse des enveloppes de DSU et DSR<sup>1</sup> au niveau national.

<sup>1</sup> Dotation de solidarité urbaine et rurale, part péréquation de la DGF versées aux collectivités les plus défavorisées

En parallèle les participations versées devraient être en augmentation grâce à :

- la réouverture récentes de berceaux de ces derniers mois et celle anticipée au cours de l'exercice 2025 permettant l'accroissement des financements de la CAF;
- l'élargissement des politiques publiques financées par le CDDV (prévention de la délinquance, politique de la Ville)
- l'identification récente du quartier des Blagis comme quartier prioritaire de la Ville permettant à Fontenay-aux-Roses de bénéficier de subventions nouvelles afin de financer des actions déjà menées depuis plusieurs années sur la Ville en matière de jeunesse, de réussite éducative ou encore de cadre de vie.

► Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ces recettes correspondent aux différents revenus générés par le patrimoine communal bâti (locations de salles, de gymnases, loyers, etc.), au reversement de l'excédent du budget annexe de la *Halle aux comestibles*, ainsi que, depuis le passage à la M57, aux différentes recettes liées aux opérations de gestion (tel que les apurements des charges rattachées).

Pour 2025, le montant inscrit s'élève à 801 K€, en diminution par rapport à 2024. Cette évolution résulte du caractère exceptionnel du niveau de recettes issues des opérations de gestion perçues en 2024. Par respect du principe de prudence, les recettes inscrites au budget 2025 sont revues à la baisse.

► Atténuation de charges (Chapitre 013)

Les atténuations de charges correspondent aux recettes perçues en compensation de dépenses supportées par la ville. Ce chapitre enregistre notamment les remboursements de charges de personnel en congés longue durée, congés longue maladie, congés maternité versés par la sécurité sociale et l'assureur de la ville.

Le budget 2024 de 300 K€ est en baisse par rapport au montant voté en 2024 afin de tenir compte de l'évolution du contrat d'assurance du personnel.

### C. Opérations d'ordre

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les opérations d'ordre peuvent engendrer des transferts entre sections (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

En 2025, les opérations d'ordre de fonctionnement inscrites au budget sont les suivantes :

En recettes les opérations d'ordre s'élèvent à 410 K€ dont :

- 110 K€ de dotations aux amortissements des subventions perçues ;
- 300 K€ de transfert en investissement du coût des travaux effectués en régie.

En dépenses les opérations d'ordre s'élèvent à 4 853 K€ dont :

- 1 500 K€ au titre des dotations aux amortissements,
- 3 353 K€ au titre d'un virement vers la section d'investissement.

## II. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est étroitement liée aux projets de la commune à moyen et long terme. L'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître ou entretenir le patrimoine de la commune.

La section d'investissement présente en 2025 des recettes, y compris restes à réaliser (233 K€), à 15 240 K€ (dont 5 003 K€ d'opérations d'ordre).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 515 K€ (dont 560 K€ d'opérations d'ordre) avant intégration de la reprise du résultat des années antérieures. Ce montant intègre les restes à réaliser reportés cette année pour un montant de 1 899 K€.

	2024		2025		TOTAL
	Proposition nouvelle	BP + DM (y comp. RAR)	Reste à réaliser	Proposition nouvelle	
Subventions reçues	1 296 322	1 918 076	233 874	2 872 855	3 106 729
FCTVA	1 185 000	1 185 000		1 000 000	1 000 000
Taxe d'aménagement	150 000	621 461		350 000	350 000
Affectation 1068 n-1	3 790 185	3 790 185		2 390 494	2 390 494
Produits de cessions	1 647 000	220 000		1 190 000	1 190 000
Autres recettes	10 000	671 360		200 000	200 000
<b>Recettes réelles d'investissement hors emprunt (1)</b>	<b>8 078 507</b>	<b>8 406 081</b>	<b>233 874</b>	<b>8 003 349</b>	<b>8 237 223</b>
Dépenses d'équipement (20.21.23.45)	7 694 102	9 963 282	1 897 995	9 796 612	11 694 607
Participation versée (204.26.27.13)	155 000	981 200	1 200	5 000	6 200
Autres	30 000	351 593		54 300	54 300
<b>Dépenses réelles d'investissement hors dette (2)</b>	<b>7 879 102</b>	<b>11 296 075</b>	<b>1 899 195</b>	<b>9 855 912</b>	<b>11 755 107</b>
<b>Résultat réel avant prise en cpte de la dette (1)-(2)</b>	<b>199 404</b>	<b>-2 889 994</b>	<b>-1 665 322</b>	<b>-1 852 563</b>	<b>-3 517 884</b>
- Remboursement de l'emprunt yc GD	2 070 000	2 107 894		2 200 000	2 200 000
+ Emprunt nouveau	-	1 000 000		2 000 000	2 000 000
+ Solde des opérations d'ordre	5 660 780	4 560 780		4 443 057	4 443 057
<b>= Résultat de la section d'investissement</b>	<b>3 790 185</b>	<b>562 892</b>	<b>-1 665 322</b>	<b>2 390 494</b>	<b>725 173</b>
<i>Rappel résultat cumulé des années antérieures</i>		<i>-562 892</i>			<i>-725 173</i>

### A. Dépenses réelles d'investissement

Sans prise en compte des restes à réaliser 2024 et des résultats reportés sur le budget 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12 055 K€. Hors remboursement de la dette, les dépenses d'investissement nouvelles s'établissent à 9 856 K€.

#### ► Dépenses d'équipement

Les dépenses nouvelles prévues par la ville en 2025 (hors restes à réaliser) s'élèvent à 9 797 K€ et recouvrent :

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour 460 K€,
- Les travaux et acquisitions diverses pour 9 336 K€,

Équipement concerné	Objet	Montant TTC
Rénovation la Halle aux Comestibles	CP 2025 (AP: 3 625 000 €)	2 550 000 €
Réaménagement du Parc Ste Barbe	CP 2025 (AP: 2 979 264 €)	2 210 000 €
Rénovation de l'église	CP 2025 (AP: 2 180 000 €)	580 000 €
Rénovation du groupe scolaire les Ormeaux	CP 2025 (AP: 5 374 580 €)	309 000 €
Rénovation du gymnase du Panorama	CP 2025 (AP: 6 500 242 €)	56 000 €
Rénovation des équipements du tennis municipal	CP 2025 (AP: 2 140 000 €)	50 000 €
Espace Rosa Bonheur (anciennement Jean Moulin)	CP 2025 (solde de l'AP: 1 687 674 €)	40 000 €
<b>Total des opérations gérées en AP-CP</b>		<b>5 795 000 €</b>

Équipement concerné	Objet	Montant TTC
Crèches et bâtiments scolaires	Réaménagement des cours d'écoles, études pour le réaménagement de la crèches Fleurie et Paradis entretien chauffage, réfections	361 000 €
Bâtiments sportifs	Rénovation du gymnase des Pervenches, stade du Panorama, store gymnase du Parc, réfections diverses	1 020 000 €
Bâtiments publics	Rénovation et travaux d'entretien divers	214 000 €
Environnement	Renouvellement de plusieurs aires de jeux, travaux divers	149 000 €
Voirie	Travaux de consolidation, mobilier, agencement, travaux d'urgence	270 300 €
Informatique et téléphonie	Infrastructure réseaux, serveurs, parc informatique, logiciels métiers, poursuite des TNI dans les écoles, etc.	385 000 €
Sécurité	Augmentation de la vidéoprotection dans des zones dénuées de caméras	72 000 €
Parking	Aménagement parking de la Cavée et parking du Marché	513 000 €
Acquisition	Acquisition de terrains (nu et bâti)	195 000 €
Démocratie participative	Projet liée à la démocratie participative	30 000 €
Autres services	Matériel divers, véhicule de police, électroménager, équipement dans les structures, concession cimetièrre, etc.	792 312 €
<b>Autres dépenses d'équipement</b>		<b>4 001 612 €</b>

► Autres dépenses réelles d'investissement

Les autres dépenses nouvelles d'investissement (hors restes à réaliser), qui comprennent notamment les dépenses dites financières, s'élèvent à 2 259 K€.

Elles sont constituées principalement :

- du remboursement du capital de la dette des différents emprunts conclus par la Ville (Chapitre 16), pour 2025 il s'élève 2 200 K€;
- du remboursement partiel d'une subvention de l'Etat versée en 2022 dans le cadre du dispositif de relance de la construction durable. Cette aide, déjà perçue et calculée sur la base d'un objectif de production de logements, a été revue à la baisse consécutivement à l'abandon de plusieurs projets sur la commune de la part des promoteurs dans le contexte de dégradation importante du marché de l'immobilier que la France a connu entre 2022 et 2024.
- de la participation de la Ville versée aux particuliers dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition ou à la location d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion aux particuliers.

**B. Recettes réelles d'investissement**

Sans prise en compte des recettes 2024 reportées sur le budget 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8 003 K€.

► Les subventions reçues

Dans le cadre des différents projets, 2 873 K€ de subventions sont anticipées au BP 2025 :

Subventionneur	Opération	Montant TTC
Département (CDDV)	Parcours intergénérationnel	1 057 500 €
Département (CDDV)	Rénovation de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul	288 000 €
Département (CDDV)	Réhabilitation du gymnase des Pervenches	85 000 €
Département (CDDV)	Rénovation du groupe scolaire des Ormeaux	340 000 €
MGP (Centre-ville vivant)	Rénovation de la Halle aux Comestibles	200 000 €
MGP (FIM)	Réaménagement du Parc Sainte Barbe	182 000 €
MGP (FIM)	Rénovation thermique de l'école de la Roue A	48 000 €
MGP (FIM)	Rénovation thermique de la salle de l'église	8 000 €
Région (CAR)	Rénovation de la Halle aux Comestibles	300 000 €
Région (CAR)	Réaménagement du Parc Sainte Barbe	100 000 €
Etat (DSIL)	Création d'un parc dans le quartier Scarron	117 355 €
Etat (DSIL)	Rénovation thermique de la salle de l'église	69 000 €
Etat (DSIL)	Lutte contre les dépôts sauvages	38 000 €
Etat	Amendes de police	40 000 €
<b>Total des subventions</b>		<b>2 872 855 €</b>

► Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes s'élèvent à 5 130 K€ et sont composées notamment :

- du FCTVA reçu au titre des investissements réalisés en 2024 pour 1 000 K€
- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 pour 2 390 K€
- de la taxe d'aménagement (TAM) pour 350 K€
- du boni de liquidation de la SPL *La Cuisine Près de Chez Nous* pour 200 K€
- de cessions d'immobilisation (terrain et immobilier) pour 1 190 K€

**C. Opérations d'ordre**

Comme expliqué précédemment, les opérations d'ordres sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes.

En 2025, les opérations d'ordre d'investissement inscrites au budget sont les suivantes :

En recettes les opérations d'ordre s'élèvent à 4 913 K€ dont :

- 150 K€ au titre de recettes d'ordre liées aux opérations patrimoniales,
- 1 500 K€ au titre des dotations aux amortissements,
- 3 353 K€ au titre d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

En dépenses les opérations d'ordre s'élèvent à 560 K€ dont :

- 150 K€ au titre de dépenses d'ordre liées aux opérations patrimoniales.
- 110 K€ de dotations aux amortissements et provisions des subventions perçues au titre de biens amortissables ;
- 300 K€ de transfert du fonctionnement du coût des travaux effectués en régie ;

---

### III. Endettement

---

Depuis plusieurs années, la ville contracte des emprunts à remboursement de capital constant ce qui permet de mieux planifier les échéances et de minorer les intérêts. Ces emprunts sont également à départ décalé afin de ne pas mobiliser de fonds et donc de payer des intérêts inutilement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours total de la dette communale s'élève à 29 518 K€.

#### Principales caractéristiques

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
29 518 012 €	2.22%	15 ans et 9 mois	8 ans et 1 mois	20

Il est à noter que 100% des emprunts contractés par la Ville sont caractérisés « emprunts à risque faible » selon les standards de la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales.

#### Répartition par type de produit au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	22 728 739 €	77,00 %	1,80 %
Variable	5 317 978 €	18,02 %	3,43 %
Livret A	1 471 295€	4,98 %	4,42 %
Ensemble	29 518 012 €	100 %	2,22%